

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance  
du 16 novembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Azoug donnant pouvoir à M. Monot  
Mme Youssef donnant pouvoir à Mme Chaumillon  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Denis  
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Pierre  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Maroun, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2023-XI-30 du 16 novembre 2023

### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La première commission consultée,

**après en avoir délibéré,**



- DONNE ACTE à M. le président du conseil départemental de sa présentation à l'assemblée départementale du rapport sur les Orientations budgétaires pour l'année 2024.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Martin S., Mme Ségura, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre*

N'ayant pas pris part ni au débat ni au vote :

*Mme Lagarde*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*